

APPEL À CANDIDATURES CRÉATION ARTISTIQUE IN SITU

LA DÉMARCHE

Création immersive, qui résonne avec l'environnement et favorise l'inspiration.

La Puisaye-Forterre est un territoire riche en savoir-faire singuliers où la nature et la culture s'entremêlent et construisent une identité particulière, un terreau propice à l'inspiration et à la création. Depuis les ferriers gaulois, en passant par la céramique et le travail du bois, la valorisation de nos ressources naturelles s'inscrit dans le temps, entre tradition et innovation.

L'art et la création ont un levier non négligeable d'attractivité que la Communauté de communes s'empare avec cet appel à création. Les effets rayonnants de l'installation d'une œuvre d'art originale sur l'espace public sont multiples. Les habitants et les usagers sont les premiers concernés, la dimension artistique que prend alors l'espace public ne le rend que plus agréable au quotidien, et attractif d'un point de vue notamment touristique. A savoir que près de 150 artistes et artisans d'art sont implantés sur le territoire, exposant leur créativité dans leurs ateliers et largement représentés dans nos lieux de diffusion.

C'est dans ce contexte que la Communauté de communes lance cette première édition d'appel à candidatures qui souligne le lancement du soutien aux politiques de création.

LA CRÉATION DE L'ŒUVRE ET SON IMPLANTATION

Ce projet d'installation d'une œuvre en extérieur sur l'espace public du territoire de la Puisaye-Forterre est ouvert aux propositions artistiques utilisant le lieu, les caractéristiques, les matériaux et l'implantation dans le territoire comme outil de création.

Le projet doit être pensé pour une installation in situ tenant compte des contraintes du lieu listées ci-dessous :

- **Les attendus vis-à-vis du projet**

- Installation en extérieur
- Pérennité de l'œuvre



- Installation de l'œuvre autour d'une infrastructure de la CCPF. (Possibilité d'être intégrée sur la tranche de l'EuroVélo route (EV3) à Rogny-les-Sept-Ecluses, voir plan et photos en annexes)

Possibilités :

- Utiliser les ressources du territoire. (Du bois issu des travaux de l'EV3 est mis à disposition au besoin, voir photos en annexes)
- La destination est artistique mais peut être également utilitaire
- Être associé(e) à un ou plusieurs artisan(s) d'art (La Communauté de communes pourra accompagner dans cette mise en relation si nécessaire)
- Proposition de médiation possible à plusieurs étapes du projet auprès d'un public, par exemple scolaire

MODALITÉS DE LA CRÉATION

- **Durée** : 3 mois de création dans un délai de 6 mois (d'octobre 2023 à mars 2024)
- **Restitution** : La restitution officielle du travail de l'artiste pourra être en lien avec le calendrier des projets d'aménagement de la Puisaye-Forterre, ou d'un évènement national en lien avec les métiers d'art. La période pressentie est en mars 2024.
- **Budget** : Le projet sélectionné bénéficiera d'un budget maximum de 10 000 € pour la production de l'œuvre incluant tout frais inhérents à sa création, de l'idée à l'objet, jusqu'à sa livraison (matériel, temps, prestations, défraiements).
- **Propriété de l'œuvre** : Le créateur garde la propriété intellectuelle de l'œuvre mais cède sa création et les droits de représentation. Un conventionnement entre la collectivité et l'artiste/artisan d'art sera conclu.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

○ Conditions d'éligibilité de la candidature

Critères de pré-sélection :

- Artiste plasticien ou artisan d'art résidant en France ou à l'étranger, engagé dans une démarche professionnelle de création, sans limite d'âge
- Motivations de l'artiste ou de l'artisan d'art
- Qualités et exigences de la démarche artistique du projet
- Faisabilité technique et intégration au site
- Être véhiculé, pour les déplacements sur le territoire



○ **Dossier de candidature**

- **CV ou biographie** présentant le parcours et les expériences (diplômes, cursus, expositions, résidences, publications, etc.), avec n° de SIRET ;
- **Un portfolio à jour** comportant une présentation de la démarche artistique, une sélection des travaux précédents et des expériences artistiques professionnelles correspondant à l'objet de cet appel à projet (maximum 10 visuels) ;
- **Une note d'intention** du projet artistique et ses motivations (maximum 1 page),
- **Un devis** complet (voir « Budget » dans « Modalité de la création »)

Le dossier de candidature est à envoyer à l'adresse mail : culture@cc-puisayeforterre.fr et secretariat.adt@cc-puisayeforterre.fr

Merci d'indiquer en objet du mail : « Création artistique – *Nom de l'artiste ou du collectif* »

○ **Calendrier prévisionnel**

Date limite de candidature : Le **15 septembre 2023** au format PDF.

Etude des dossiers par le comité de sélection (membres institutionnels et service culture) : Fin septembre 2023

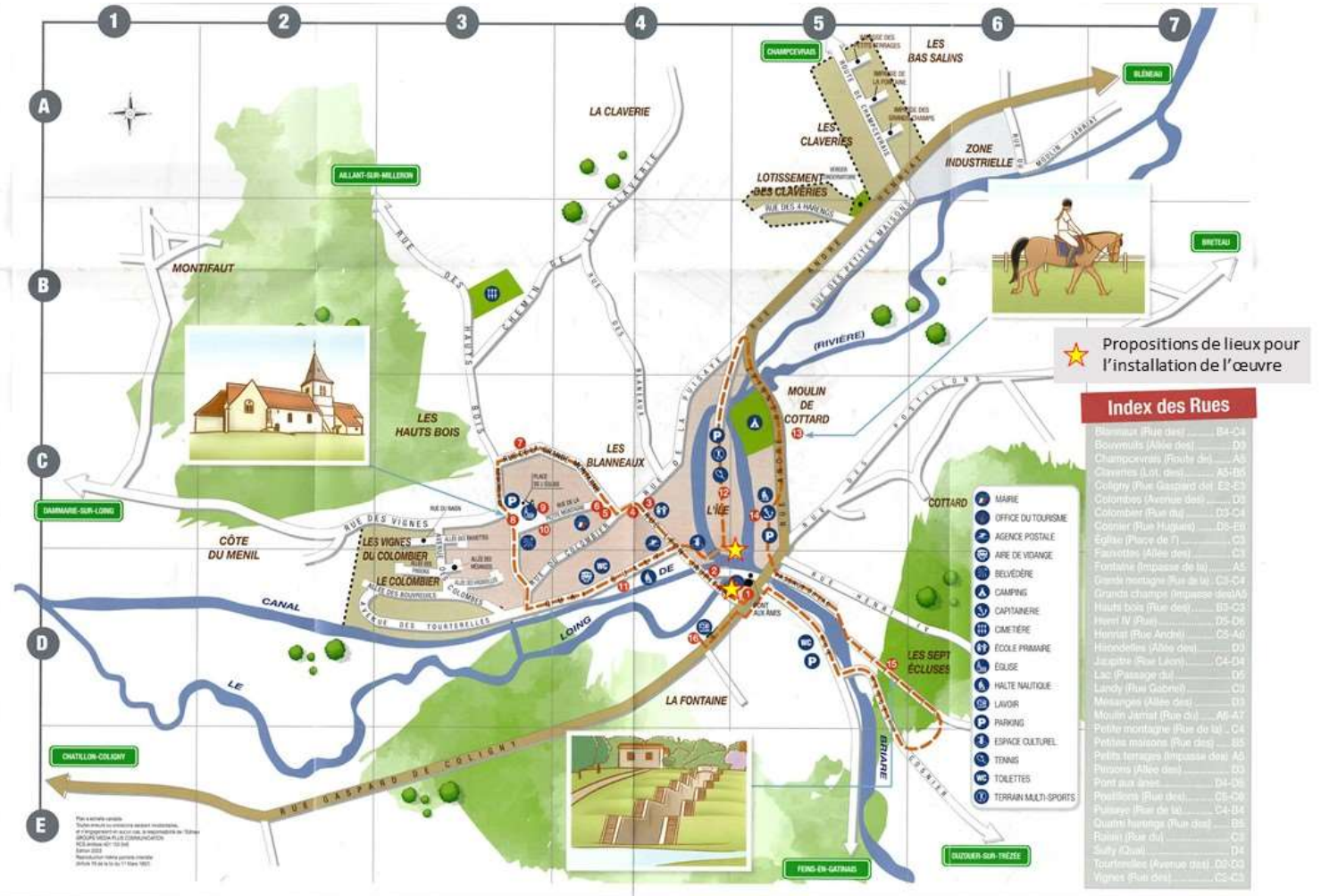
Réponse : Début octobre 2023



ANNEXES

Annexes 1

Plan de Rogny-les-Sept-Ecluses avec deux propositions d'installation de l'œuvre



Photos sur site des deux propositions de lieux pour l'installation de l'œuvre

➤ *Sur l'île*



➤ *Aux abords de l'Office de Tourisme numéroté « 1 » sur le plan*





Annexes 2

Bois de forêt coupé et disponible suite aux travaux pour l'aménagement de l'Eurovélo 3

